5 décembre 2023

Référence : WHRGS/HRC/RES/54/19

**Objet : Appel à contribution pour un rapport sur** **les effets que les changements climatiques peuvent avoir sur l’exercice du droit à l’éducation par toutes les filles dans des conditions d’égalité**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer à la résolution 54/19 du Conseil des droits de l'homme sur le droit à l’éducation par toutes les filles dans des conditions d’égalité.

Le Conseil des droits de l'homme a demandé au HCDH de présenter, avant la fin de sa cinquante-septième session, un rapport fondé sur des éléments probants sur **les effets que les changements climatiques peuvent avoir sur l’exercice du droit à l’éducation par toutes les filles dans des conditions d’égalité, en mettant en lumière la manière dont l’exercice du droit à l’éducation par toutes les filles dans des conditions d’égalité peut contribuer à l’action climatique et en formulant des recommandations** en utilisant les informations fournies par les États, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme, les organes conventionnels, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d’autres parties prenantes.

À cet égard, le HCDH sollicite les contributions des États et d'autres parties prenantes afin de renseigner la préparation du rapport susmentionné. Le HCDH souhaiterait recevoir des contributions écrites, comprenant les éléments de réponse requis en annexe.

Les soumissions doivent être reçues avant le **1er mars 2024** et être :

* Limitées à 5 pages, au format Microsoft Word ;
* Dans la mesure du possible, rédigées en anglais, français ou espagnol et accompagnées d'un résumé en anglais ;
* Envoyées par voie électronique à [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) avec [aydan.figaroa@un.org](mailto:aydan.figaroa@un.org) en copie, précisant dans l'objet du courriel : **soumission rapport sur l’exercice du droit à l’éducation par toutes les filles dans des conditions d’égalité, résolution 54/19**

Les soumissions seront rendues publiques dans leur intégralité et telles qu'elles ont été reçues sur le site web du HCDH, sauf demande contraire.

Toute demande de renseignements peut être adressée à Aydan Figaroa à l'adresse [aydan.figaroa@un.org](mailto:aydan.figaroa@un.org).

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions

Permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève les assurances de sa très haute considération.

**ANNEXE**

1. **Les obstacles les plus importants qui empêchent les filles de jouir du droit à l'éducation sur un pied d'égalité avec les hommes**, en ce qui concerne :
   1. Les effets potentiellement néfastes du changement climatique, y compris ceux sur la dégradation de l'environnement et/ou ;
   2. Les causes profondes des inégalités dans l'exercice de ce droit, exacerbées par le changement climatique.

Veuillez expliquer, dans la mesure du possible, comment ces obstacles affectent les quatre éléments suivants du droit à l'éducation :

1. La disponibilité (y compris une infrastructure adéquate pour répondre aux besoins des filles) ;
2. L’accessibilité (y compris l'accessibilité physique, le caractère abordable et l'accès sans discrimination) ;
3. L'acceptabilité (y compris la qualité de l'éducation) ;
4. L’adaptabilité (adaptée aux besoins des étudiantes et selon le contexte).
5. **Mesures concrètes prises pour répondre aux obstacles rencontrés par les filles indiqués ci-dessus**, en relation avec les quatre éléments du droit à l'éducation. Une attention particulière envers celles qui sont marginalisées et exclues en raison de facteurs supplémentaires de discrimination serait la bienvenue.
6. **Les lacunes et les défis les plus importants en matière d'éducation pour permettre à toutes les filles de contribuer à l'agenda du changement climatique**, y compris à l'âge adulte, comme dans le contexte de :
   1. Développer la compréhension du droit à un environnement sain et des questions relatives aux impacts du changement climatique, y compris celles relatives à la dégradation de l'environnement, par l'intégration de l'éducation au climat et à l'environnement dans les programmes d'études ;
   2. Réponse directe au changement climatique, grâce à leur leadership et à leur participation ;
   3. Renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique, y compris l'accès au développement des compétences et à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels.

Veuillez expliquer, le cas échéant, comment ces lacunes et ces difficultés affectent les quatre éléments du droit à l'éducation.

1. **Mesures concrètes prises pour donner à toutes les filles, grâce à l'éducation, les moyens de contribuer à la lutte contre le changement climatique**, y compris à l'âge adulte et, le cas échéant, en relation avec les quatre éléments du droit à l'éducation.
2. Dans la mesure du possible, nous apprécierions recevoir les informations suivantes en relation avec vos réponses aux points 1 à 4 ci-dessus :
   1. **Données désagrégées par sexe/genre, âge, handicap**, et si possible suivant d'autres critères tels que le revenu, la race/ethnie, la localisation et le statut migratoire ;
   2. **Informations sur les filles en situation de vulnérabilité et/ou confrontées à des formes de discrimination intersectionnelles**, notamment celles vivant dans les contextes de crises humanitaires, de conflits armés et de catastrophes ; celles vivant dans la pauvreté ; celles qui sont mariées, enceintes ou ont des enfants ; celles qui sont en situation de handicap et/ou qui font partie des minorités ou des populations autochtones.